



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Mouvement écologique perpétuel

Les votations du 18 juin nous offrent deux objets écologiques: la loi climat, une loi fédérale-cadre appelée à fonctionner comme un véritable «trou noir centralisateur»¹, et une initiative cantonale «pour la protection du climat» tendant à décarboner les activités de l'Etat de Vaud et des communes d'ici à 2050.

Le Conseil d'Etat a fait sienne cette initiative, et le Grand Conseil le suit. Nous aurions beaucoup aimé recommander à nos lecteurs de l'accepter comme une sorte de contre-projet cantonal à la loi fédérale. Mais nous ne le ferons pas et refuserons tous les deux.

Le cadre cantonal est certes plus proche des réalités politiques quotidiennes. Ses institutions, la conception de l'exercice du pouvoir qu'elles expriment, correspondent mieux au Pays auquel elles s'appliquent. Elles retracent l'histoire d'un Canton autant que ses réalités géographiques et environnementales. Nos trois cent deux communes, nos dix districts, nos infrastructures de transport et de communication, nos écoles, notre police et notre université prolongent concrètement la liberté politique des Vaudois.

C'est dans cette perspective que de nombreuses mesures cantonales sont déjà prises en matière environnementales. Il suffit de penser à la modification de la loi forestière qui tend à anticiper les influences du changement climatique sur nos ressources sylvestres tout en les valorisant. La

loi cantonale sur l'énergie encourage l'utilisation des ressources indigènes. Récemment, le Conseil d'Etat a obtenu un crédit de 2,4 millions pour accompagner les communes dans leurs démarches environnementales. Quoi qu'on pense de la responsabilité humaine dans le réchauffement climatique, ces mesures valent mieux que toutes les centralisations fédérales.

La Constitution cantonale formule, en son article 6, les buts et les moyens généraux de l'activité de l'Etat. Au nombre des buts figurent aujourd'hui «le bien commun et la cohésion cantonale» ou «l'intégration harmonieuse de chacun au corps social». Mais aussi (et déjà) «la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles», de même que «la sauvegarde des intérêts des générations futures».

L'initiative veut ajouter à cette liste «la protection du climat et de la biodiversité ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il génère». Cela est une parfaite répétition des deux objectifs précédents. Le Conseil d'Etat – malgré son soutien au texte – le relevait déjà dans son préavis de janvier 2022.

Au nombre des moyens, l'initiative précise que «dans son activité, l'Etat tient compte de l'urgence environnementale». A la redondance des buts, l'initiative ajoute une contrainte temporelle. Elle institue une véritable

urgence permanente. Ce qui est pourtant contradictoire. Il est symptomatique que la suppression de cet article ne soit pas prévue dans le cas où les objectifs de décarbonation se trouveraient atteints. Il perdrait pourtant sa raison d'être. Le but des Verts, auteurs de l'initiative, était d'imprimer un rythme

**Institutionnalisée,
l'urgence climatique autorisera
toutes les surenchères.**

aux politiques environnementales de l'Etat de Vaud; de contraindre l'administration à entrer dans leur dynamique, pas d'atteindre un objectif précis. Il faut regretter que le Conseil d'Etat se soit laissé prendre à cette philosophie de l'action mêlée de romantisme du dernier moment. Le Gouvernement devait, au moins, proposer un contre-projet épuré de cette injonction à la trépidation politique.

Nous ne sommes pas des partisans forcenés de la pureté constitutionnelle. Il sera rare de lire dans ces colonnes qu'un objet «n'a pas sa place dans la Constitution». Certains objectifs peuvent n'être atteignables que par le recours à l'initiative populaire.

Nous contestons cependant que l'urgence climatique puisse fonctionner, au sein de la Constitution cantonale, comme la mesure du rythme de l'activité étatique. La Constitution est par nature la description d'un état, avec ou sans majuscule. Le pré-

fixe «st-» rappelle l'étymologie du terme, que l'on retrouve dans «stabiliser», «estat» (vieux-français d'état), «statut», «instituer» ou «établir». Il est incohérent que la Constitution adopte un mouvement et cherche à donner une cadence. Les réalités politiques d'un pays – que décrit la Constitution – ne peuvent supporter n'importe quel rythme. En particulier lorsqu'il se définit par son urgence, autant dire «tout de suite». Les politiques environnementales doivent tendre à préserver nos cadres de vie, c'est entendu, pas à détruire leurs réalités morales et culturelles en les forçant au changement à vitesse insupportable.

Cette contradiction est enfin synonyme de saut vers l'inconnu, donc de perte de maîtrise. En situation de crise, la rapidité, voire la brutalité, se confond trop souvent avec la qualité. Pour se convaincre que l'on conjure l'urgence, l'activisme devient une fin en soi. Institutionnalisée, l'urgence climatique autorisera toutes les surenchères. L'initiative cantonale pour le climat marquera une dépossession du politique. Ses soutiens actuels en seront les premières victimes. Nous voterons NON.

Félicien Monnier

¹ Voir «Le plan vicenno-septennal», in *La Nation* n°2224, du 7 avril 2023.

Canton

Les documents officiels du Canton de Vaud adopteront désormais la règle orthographique suivie de longue date par *La Nation*: le mot «Canton» prendra toujours la majuscule, qu'il s'agisse de l'institution (où la majuscule a toujours été de rigueur) ou du territoire (où l'on admettait jusqu'ici une minuscule). Ainsi en a décidé une majorité du Grand Conseil, le 23 mai dernier, en acceptant la motion «Rendons au Canton de Vaud sa lettre de noblesse» déposée en 2021 par l'ancien député Stéphane Masson¹.

Cette motion invoquait la volonté exprimée au début des années 2000 par l'Assemblée constituante, qui avait opté pour l'usage de la majuscule sans exception. Il y a une année, la Commission thématique des institutions et des droits politiques avait examiné cette motion et avait recommandé

son acceptation, reconnaissant que la généralisation de la majuscule avait l'avantage de la simplicité et éviterait des erreurs.

Devant le plénum du Grand Conseil, cette profession de fierté cantonale a suscité les railleries de la gauche (dont on connaît l'attachement aux traditions typographiques) et un peu d'aigreur contenue, le lendemain, dans les comptes rendus de la presse. Le vote positif est le résultat des partis de droite, qui ont maintenu le cap. On rapporte cette déclaration de la députée Marion Wahlen: «Soyons fiers et acceptons cette motion qui remet au Canton son titre de nation.»

C'est une belle conclusion.

P.-G. B.

¹ Voir *La Nation* n° 2219 du 27 janvier 2023.

Appel aux dons Pour quelques francs de plus

La Nation est-elle trop chère? 80 francs pour vingt-six numéros, c'est-à-dire une centaine de pages par année, cela peut paraître beaucoup. Mais:

- *La Nation* est un journal totalement indépendant.
- Les idées y sont défendues avec des arguments, du bon sens, de la pondération – pas à coups de slogans.
- Ecologie: pas de publicité, pas de pages inutiles.
- Durable: depuis 1931.
- Les rédacteurs sont tous bénévoles.
- L'équipe rédactionnelle a pris un sacré coup de jeune.
- La présentation aussi.

- La vitalité du journal exprime la vitalité du mouvement.
- Un journal d'opinion sur papier dans le Canton: quel autre?

Tout cela pour dire que le prix de la liberté, c'est 80 francs, calculés au plus serré. Aussi, chaque année, nous faisons appel à nos lecteurs afin qu'ils nous offrent un soutien financier supplémentaire. Il sert à maintenir le prix de l'abonnement étudiant, à financer nos campagnes et opérations spéciales.

Si vous vous sentez concerné par ce message, n'hésitez pas à faire bon usage du bulletin ci-joint, même si votre contribution est modeste.

Réd.

Sièges éjectables ?

Le métier de gouverner est l'un des rares qui n'exige aucune formation et où l'on ne risque pas le renvoi en cours de mandat. Quant à la formation, certes, les élus sont en général choisis parmi les politiciens aguerris; ils connaissent donc le milieu, ses habitudes, ses règles, ses traquenards, et ont pu souvent se frotter dans leurs fonctions parlementaires à certains dossiers du moment. Ils n'ont en revanche pas nécessairement l'expérience de la gestion, ni de fortes lumières sur les objets dont ils auront à diriger le traitement. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose: à la tête d'une administration en général très structurée et assez compétente, ils apportent peut-être un regard neuf, un jugement politique dégagé des considérations techniques.

Mais il est possible qu'un élu ne fasse pas l'affaire. En toute objectivité et indépendamment des options politiques, nous dirons même que ce n'est pas rare. Dans nos souvenirs plus ou moins récents, c'est advenu au moins quatre fois au Conseil fédéral et quatre fois aussi au Conseil d'Etat vaudois. Et il n'est pas certain, tant s'en faut, que l'étape de la réélection en début de législature apporte l'occasion d'une sanction; car les listes collectives – pour l'élection populaire – et les coalitions partisanes – devant le peuple ou le parlement – peuvent efficacement garantir ou faciliter l'obtention d'un nouveau mandat.

Des membres du Mouvement suisse pour la liberté, exclusivement suisses-allemands pour l'instant, veulent modifier le système; ils lancent une initiative populaire visant à soumettre les conseillers fédéraux à un vote de confirmation périodique. Tous les deux ans, en septembre, le peuple et les cantons voteraient pour confirmer individuellement le mandat de chaque membre de l'exécutif; si l'un d'eux n'obtient pas la double majorité, il quitte le gouvernement; l'Assemblée fédérale élit un successeur avant la fin de l'année.

Les initiants ne veulent pas seulement sanctionner l'inaptitude, mais encore débusquer le mensonge. A cause de la collégialité, disent-ils, les conseillers fédéraux cachent leurs opinions et vont même jusqu'à les trahir: «les conseillers fédéraux doivent arrêter de mentir!», s'exclament ces réformateurs.

C'est pourtant bien là que, dans ce projet iconoclaste, le bât blesse. Les membres du Conseil fédéral doivent respecter la collégialité, principe inhérent à notre régime politique. Les grandes décisions sont donc le fait du gouvernement et non d'un de ses membres. Comment juger dès lors du mérite personnel? Les parlementaires, observant les choses de près et bénéficiant des bruits de coulisses, peuvent certes apprécier la qualité du travail des uns et des autres; pour le peuple et les cantons, c'est beau-

coup plus difficile. Le Mouvement pour la liberté le reconnaît d'ailleurs implicitement, puisqu'il s'oppose à l'idée d'une élection du Conseil fédéral par le peuple, telle que proposée par l'UDC en 2013: «Cela n'a pas de sens d'élire des gens que l'on ne connaît pas», explique son porte-parole. Serait-ce vraiment différent pour une confirmation?

L'initiative, loin de proposer une épreuve de vérité, privilégierait bien plutôt l'image médiatique. Et cette image ne reflète pas la valeur de chaque magistrat. On le voit à l'occasion de sondages d'opinion périodiques sur les conseillers fédéraux; les meilleurs sont souvent en queue de liste et c'est le plus sympa ou la plus souriante qui mène le peloton. Or il n'est pas exclu que le plus terne soit le plus sensé. Le vote de confirmation pousserait les élus à la démagogie.

Dans les cantons, l'élection du gouvernement par le peuple n'échappe certes pas entièrement à ce même risque; mais la proximité des magistrats favorise une certaine connaissance des personnes et de leur action. Au niveau suisse, la diversité des biotopes politiques fait que le Zurichois ne connaît de l'élus fribourgeois que sa figure médiatique, et le Vaudois de même pour la Saint-galloise. La Confédération étant un conglomérat d'entités cantonales très variées qui ne s'interpénètrent guère, il est au fond fort convenable que l'écran de la collégialité estompe les profils individuels dans un relatif anonymat, que notre vie politique s'épargne les frénésies du culte de la personnalité et que l'action gouvernementale bénéficie d'une certaine continuité sous la conduite d'élus assis pour la législature sur des sièges bien stables.

Jean-François Cavin

Les Rochat, une saga

Longtemps les Rochat ont été médaille d'or du nom de famille le plus répandu dans le Canton. Las! c'était autrefois et désormais ils ont dû quitter le podium devant la vague lusitanienne des da Silva, Ferreira et Pereira. Accrochons-nous donc à la fragile dernière consonne qui nous distingue encore des nombreux Rocha ou da Rocha du Portugal et du Brésil.

Mais basta, le patronyme est suffisamment diffusé pour mériter la publication d'un ouvrage sur l'histoire de la famille. Et quel pavé! Deux kilos et demi et six cents pages d'érudition sans pédanterie, d'histoire générale et particulière, d'héraldique entre réalité et mythologie familiale, de portraits révélateurs de la société et de leur époque. L'objet a fière allure, sous sa couverture toilée noire qui s'inspire du blason familial *de sable à la roue d'or à huit rayons*. Ce monument est né de la folie d'un homme, Loïc Rochat, initiateur du projet, soutenu par la collaboration d'une vingtaine de spécialistes.

La singularité de cette famille est d'avoir un ancêtre commun identifiable: la génétique moderne a pu établir que tous les Rochat sont cousins, grâce à un marqueur héréditaire baptisé du doux nom de FT395000. Il prouve aussi que les familles comtoises Rochet et Ferreux sont apparentées aux Rochat. Il est donc possible de faire un arbre généalogique remontant jusqu'au XV^e siècle.

L'ancêtre unique, Vinet Rochat, maître de forge, a quitté en 1480 avec ses trois fils le village de Villedieu, paroisse de Rochejean en Franche-Comté, pour établir son industrie au bord de la Lionne, ruisseau voisin de l'abbaye, concession octroyée par l'abbé du couvent prémontré Sainte-Marie Madeleine du lac de Joux. Les Rochat ne sont donc pas passés de France en Suisse, mais de Bourgogne en Savoie; du diocèse de Besançon à celui de Lausanne.

Cette famille est pionnière dans l'industrialisation de la Vallée de Joux, de la sidérurgie du XV^e siècle à la microtechnique actuelle, en passant bien sûr par l'horlogerie. Mais pas seulement: les Rochat se sont distingués dans d'autres domaines, politique, religieux industriel, etc. Ainsi, cet ouvrage, magnifiquement présenté et richement illustré, offre une histoire du Pays de Vaud à travers la destinée de cette famille comtoise, devenue tribu vaudoise. Parmi les documents, on relèvera le *fac-similé* de l'acte d'abergement du 28 janvier 1480, sa transcription, sa traduction et une étude exhaustive signée Alexandre Pahud.

J.-B. Rochat

Référence: Loïc Rochat (sous la direction de), *Les Rochat, de la famille comtoise à la tribu vaudoise; l'histoire*, Gollion, édition Infolio, 2022.

Note: Un complément strictement généalogique est en préparation dont la publication est prévue pour 2025.

Passé simple, un numéro sur Orbe

Passé simple, Mensuel romand d'histoire et d'archéologie bien connu de nos lecteurs, donne en principe des livraisons panachées, sautant d'une période et d'un canton à l'autre. Mais récemment, trois numéros ont été consacrés à un seul sujet: le Major Davel (n° 77, septembre 2022), la Révolution neuchâteloise (n° 82, février 2023) et tout récemment «Orbe la glorieuse et la discrète» (n° 85, mai 2023). Ces fascicules deviennent de petites monographies bien illustrées, regroupant plusieurs approches, présentées par plusieurs auteurs. La qualité de celui sur le Major a été soulignée dans ce journal (n° 2211, du 7 octobre 2022).

Parmi les nombreuses petites villes vaudoises, Orbe est probablement la plus méconnue. Et pourtant, que de richesses! Parallèlement à cette livraison de *Passé simple*, un ouvrage bien documenté de Laurent Auberson, *Orbe, histoire et architecture, De la fin de l'Antiquité au XX^e siècle* a été publié aux éditions Alphil, premier volume d'une série intitulée «Itineo, Guide histoire et

patrimoine». La ville du pied du Jura est heureusement mise en évidence, grâce aux 100 ans de l'Association Pro Urba.

L'une des capitales du Royaume de Bourgogne transjurane, la ville d'Orbe que nous connaissons, prend son essor au XII^e siècle et appartient aux seigneurs de Montfaucon-Montbéliard (sans rapport avec la famille des deux derniers évêques de Lausanne). En 1353, elle reçoit des franchises qui reprennent les coutumes de Moudon. A partir du XV^e siècle, Orbe se développe sous la tutelle des Chalon, puis avec leurs possessions d'Echallens et de Grandson, tombera aux mains des Bernois et des Fribourgeois lors des Guerres de Bourgogne, en 1475.

C'est bien entendu le patrimoine archéologique qui commence la succession des articles, grâce à Yves Dubois, fin connaisseur du site de Boscéaz. Mais les autres personnalités qui ont marqué l'histoire urbigène (pourquoi ce nom? vous le saurez en lisant l'article d'Albin Jaques) ne sont pas oubliées: la bienheureuse Loyse de Savoie, le chroniqueur Pierrefleur, Pierre Viret, Jean-André Venel, médecin orthopédiste, sans oublier cette curiosité: le plus court chemin de fer de la Suisse, l'Orbe-Chavornay (moins de 4 km). Nos lecteurs y trouveront aussi un article de Félicien Monnier sur un torrificateur à café, centenaire et toujours en activité.

Donc un excellent numéro! Vous le trouverez librement accessible en différents lieux et établissements publics de la Ville d'Orbe.

Yves Gerhard

«Un pays ne meurt pas d'une culbute militaire, ou alors la France aurait cessé de vivre depuis longtemps. Un pays ne meurt pas d'une faillite financière, d'une déconfiture matérielle, d'une révolution ou d'une guerre civile. Rien de tout cela n'atteint le cœur d'une nation. Nous avons fait l'expérience de tous les genres de désastres que le destin peut offrir aux pauvres humains, et nous savons qu'aucun d'eux n'est irrémédiable. On met un pays en danger de mort quand on tente de le faire agir contre son honneur, contre sa foi, contre la conscience que Dieu, que les siècles et la raison lui ont formée.

André Frossard,
Excusez-moi d'être français, 1992

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

La civilisation n'est pas un cadre politique

Il y a une trentaine d'années, Samuel Huntington¹, professeur américain de sciences politiques, publiait *Le choc des civilisations*. Il défendait la thèse que les Etats-nations – entités politiques qui superposent un territoire délimité par des frontières, une identité collective et un appareil étatique – sont en voie d'être remplacés par ces entités plus vastes qu'on nomme civilisations. Ce sont elles, désormais, qui conduiront les guerres et négocieront la paix.

La thèse est difficilement vérifiable, ou falsifiable, tant les réalités que désigne le terme sont floues et mouvantes. On parle de «civilisation française», mais aussi de «civilisation européenne», de «civilisation occidentale», de «civilisation chrétienne», de «chrétienté», sans qu'on sache très bien où commencent et s'arrêtent ces diverses notions, et comment elles se structurent entre elles.

Ce qui est certain, c'est que toute civilisation se perçoit elle-même comme l'accomplissement indépassable de l'humanité. Ce sentiment de supériorité la pousse, soit à fermer hermétiquement ses frontières à ceux qu'elle considère comme des primitifs, voire des «non-humains», soit à s'étendre jusqu'aux confins du globe, au besoin par la force.

La civilisation moderne, celle de l'égalité, de la démocratie et des droits de l'homme, se considère elle aussi comme un aboutissement indépassable. Elle aussi est conquérante et veut imposer ses «valeurs» au monde entier, dût-elle transgresser le «droit des peuples à disposer d'eux-mêmes»².

Il ne faut pas opposer la nation et la civilisation, seulement les différencier, notamment quant à leur réalité politique.

Dans l'Etat-nation, les frontières territoriales délimitent au mètre près l'espace dévolu à l'exercice du pouvoir. Au-delà commence immédiatement l'espace dévolu à l'Etat voisin. Défendues de part et d'autre, morcelant le pouvoir, les frontières sont un facteur d'équilibre entre les Etats. Par leur netteté et leur stabilité, elles contribuent au maintien de l'ordre international.

C'est le territoire aux frontières incertaines qui aiguise l'appétit des Etats voisins.

Les frontières de la civilisation sont au contraire imprécises par essence, n'étant pas territoriales, mais culturelles, philosophiques ou religieuses. Cette imprécision n'est pas un problème. Une civilisation peut s'étendre sans dommage pour les autres cultures. On le constate avec l'influence du Japon sur les impressionnistes européens et américains, ou de l'art africain sur les peintres cubistes, entre mille autres exemples. Mais cela se passe en dehors des questions de pouvoir ou de politique.

A l'intérieur de ses frontières protectrices, la Suisse a pu rester relativement libre face à des Etats ou des alliances d'Etats cent fois plus puissants qu'elle. L'appartenance évidente des cantons romands à la civilisation française ne nous a pas entraînés dans la

dernière guerre mondiale: le Conseil fédéral d'alors pensait en termes de défense du «territoire national», et non de défense de la civilisation. Notre destin politique était d'ailleurs disjoint de celui de la France depuis des siècles.

Pour ce qui est de la guerre en Ukraine, en revanche, nos autorités fédérales se sont mises à penser en termes de défense de la civilisation, d'où leur incapacité à résister aux pressions de l'OTAN: dès qu'on adopte cette perspective, les frontières n'ont plus aucune signification, et la neutralité non plus.

La nation est une réalité stable, la civilisation est un mouvement. L'évolution de la guerre d'Ukraine illustre bien la différence. Commencée comme une guerre entre deux Etats, motivée par une revendication territoriale précise et limitée, elle a tourné rapidement à l'affrontement entre deux civilisations. Le président Zelensky semble encore tenir un discours nationaliste: bouter les Russes hors du territoire ukrainien et de la Crimée. Mais lui et son discours sont emportés par le mouvement général. Et ce mouvement n'a plus de finalités politiques précises: la «défense de la civilisation» commande que l'on fasse la guerre, alors on la fait, c'est tout. La civilisation européenne s'est muée en un grand discours moral, tenu par une masse indistincte et belliqueuse, agissant réactivement et sans but militaire ou politique clair.

En fait de finalité, le président Biden a proclamé sa volonté d'affaiblir la Russie au point qu'elle ne puisse plus jamais livrer une guerre d'agression. Il est rigoureusement impossible de traduire ça en termes concrets. La civilisation semble en réalité incapable de mettre un terme politique raisonnable aux guerres qu'elle inspire.

On peut être tenté d'entrer dans les perspectives huntingtoniennes. Défendre la civilisation est au premier abord plus enthousiasmant que se charger quotidiennement, année après année, du fardeau national. On se sent vivre plus librement, plus pleinement. On crée des réseaux internationaux de correspondants, on organise des congrès européens, on participe à des soupers inoubliables... avec, au bout, l'inévitable gueule de bois de la désillusion politique.

En ce qui nous concerne, nous avons choisi la perspective plus astreignante et moins spectaculaire de la politique nationale, de la défense des souverainetés cantonales, de la neutralité armée intégrale, parce que nous croyons que l'important, pour un Etat comme pour un mouvement politique, c'est de durer et de s'enraciner, pas de briller de mille feux sans lendemain.

Olivier Delacrétaz

¹ Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, Paris, 1996.

² C'est l'une des contradictions théoriques de la démocratie qui, tout en les évoquant l'une et l'autre avec une conviction égale, est constamment contrainte d'opposer l'égalité des individus et l'égalité des peuples.

Revendication du salami

En 2017, Sibel Arslan et Rebecca Ruiz déposaient au Conseil national deux postulats visant l'introduction à l'état civil d'un troisième sexe, respectivement d'un troisième genre. Il faut croire que la doctrine *woke* sur la distinction entre sexe et genre n'était pas encore aboutie. Passons. Ces deux postulats ont été adoptés, sur la recommandation du Conseil fédéral, qui dut donc y répondre par un rapport, chose qu'il a faite en décembre dernier. Dans son rapport de vingt-quatre pages, le CF considère qu'une telle nouveauté impliquerait de nombreux changements de lois et une forte charge de travail pour l'administration; il rejette en outre le principe d'une telle nouveauté, revendiquée «de manière isolée».

Fin avril, la Commission des affaires juridiques du Conseil national s'est à nouveau penchée sur ces postulats et le rapport y répondant. Par treize voix contre six et une abstention, elle a décidé d'adopter un postulat de commission mandatant le Conseil fédéral de dresser un nouveau rapport présentant «les mesures qui pourraient améliorer la situation des personnes non binaires sans qu'il soit nécessaire d'abandonner, sur le plan juridique, le principe de la binarité des sexes» ainsi qu'une vue d'ensemble des mesures existant à l'étranger.

L'Allemagne connaît depuis 2018 la possibilité de s'inscrire à l'état civil comme «divers». Un peu moins

de quatre cents personnes ont requis cette inscription depuis. La population allemande représentant environ huitante-trois millions de personnes, on peut imaginer qu'environ quarante personnes en Suisse fassent une telle demande si une loi similaire était adoptée chez nous.

Il est clair qu'en luttant pour un maigre aménagement administratif concernant 0,00046% de la population, les socialistes et les verts ne visent pas l'accomplissement du bien commun, mais de leur programme de réorganisation de la société.

La méthode, surtout, doit être dénoncée: même après avoir causé un important gâchis d'argent public à travers un premier postulat, même face à un refus net du Conseil fédéral, on recommence en réduisant la voilure jusqu'à pouvoir faire passer la moindre petite mesure, ensuite de quoi on se félicitera et voudra construire sur cet acquis. La *NZZ am Sonntag* et *24 heures* rapportent cette nouvelle comme «une étape, un pas pour inscrire un troisième genre à l'état civil», alors que le postulat évite justement de viser trop directement cet objectif. La technique du salami est clairement revendiquée, et son usage par la gauche si banalisé que la conciliation qui fait la force et la stabilité de la politique suisse s'en trouve sérieusement mise en danger.

Benoît de Mestral

Au service de l'histoire constitutionnelle suisse

2023 est une année de commémoration constitutionnelle. On célèbre les 175 ans du premier texte fondamental de la Suisse moderne, la Constitution de 1848. A cette occasion, M. Olivier Meuwly, juriste et historien, a publié une *Brève histoire constitutionnelle de la Suisse*, petit livre d'un grand intérêt¹. Il s'agit d'une synthèse pédagogique d'autres publications scientifiques de l'auteur, sur la base desquelles il a également donné un cours à l'Université populaire de Lausanne en février.

L'ouvrage, qui allie joliment histoires du droit et des idées politiques, couvre la période allant du XIII^e au XXI^e siècle. Il permet ainsi de situer la relative rupture de 1848 dans la longue histoire de la Confédération et de ses relations avec ses voisins. Certes, la période médiévale est plutôt survolée, alors que la fin de l'Ancien Régime et l'après-révolution sont traités en détail. Une chronologie générale résume le propos. Chacun des dix chapitres s'achève sur des orientations bibliographiques instructives.

La marche des siècles a produit chez nous des mœurs politiques bien particulières, que l'auteur – sans pour autant faire dans l'image d'Epinal – met bien en lumière. Dans sa conclusion, il défend quatre principes constitutifs du Sonderfall helvétique: le fédéralisme avant tout, l'esprit de milice, la neu-

tralité armée, enfin la démocratie semi-directe, compromis de parlementarisme et de droits populaires.

Signalons enfin que M. Meuwly a donné un cours complet d'histoire générale de la Suisse, filmé et accessible en ligne, bon complément à sa dernière publication². L'éditeur a placé à la fin de celle-ci d'utiles renvois aux histoires cantonales, avec pour seul bémol qu'aucune référence à l'histoire vaudoise ne figure dans sa collection. Nous recommandons donc fortement la lecture de *l'Histoire vaudoise, un survol*, de Mme Corinne Chuard, dont notre journal a déjà dit du bien³.

Le «Chuard», et désormais le «Meuwly», devraient ensemble être le pain de tout cours d'histoire et de citoyenneté, *a minima* au chevet de tous les politiciens de notre Canton.

Lionel Hort

¹ Editions Livreo-Alphil, Neuchâtel, 119 pages.

² Ce cours en 15 épisodes est proposé par le Cercle démocratique de Lausanne à l'adresse suivante: <https://www.cercle-democratique.org/2022/04/06/lhistoire-suisse-sur-youtube-et-en-podcast/>

³ Cf. l'article de M. Yves Gerhard dans *La Nation* n° 2136 du 22 novembre 2019.

Comprendre

Comprendre. Mais quoi? La guerre, la violence, la cruauté. Telle est l'ambition affichée par l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau dans *La part d'ombre*, livre d'entretiens conduits au début de la guerre en Ukraine.

Depuis Hérodote et Thucydide, l'enquête a porté sur les guerres. On a donné parfois de celles-ci une lecture politique héroïsante, regardant les batailles d'en haut, idéalisant les grands chefs devant les cartes d'état-major. Né en 1955, Audoin-Rouzeau a renouvelé l'approche de la Grande Guerre, qui ne fut pas seulement un conflit industriel où l'on ignorait qui on tuait ou par qui on serait tué, mais aussi une lutte des corps dans la boue des tranchées. Depuis plus de trente ans, il pratique une histoire au ras du sol. Ses recherches portent sur les groupes militaires primaires. Il écoute les acteurs d'en bas, soldats, sous-officiers, officiers subalternes, et observe ce que produisait l'artisanat des tranchées (dagues, cannes, pipes, objets du quotidien), lit les lettres, les journaux intimes, la presse de terrain. Il veut comprendre l'homme, adossant l'histoire à l'anthropologie. Comment les combattants ont-ils tenu dans cet enfer? Quel fut le rôle du sentiment patriotique ou de la religion? L'historien dépasse l'opposition stérile entre *contrainte* (privilegiée par la gauche) et *consentement* (loué par la droite) qui se sont entremêlés dans des proportions variées durant quatre ans. Il examine de près le sensible, les effets physiques du combat: vomissements, perte de maîtrise des sphincters, évanouissements, fuites en avant, hypertension, asthme, ulcères. Il décrit les *gestuelles* de violence et de cruauté, ayant aussi étudié le génocide rwandais sur le terrain: atteintes à la filiation, viols collectifs devant les proches, visages rendus méconnaissables, cadavres découpés et morceaux réassemblés dans des configurations anatomiques impossibles. Les violences extrêmes et la cruauté «*accompagnent presque partout*

l'activité guerrière contemporaine, dit Audoin-Rouzeau, *je ne les considère pas comme des accidents, des bavures périphériques, mais comme le sens même de la guerre aux yeux de ceux qui la font*. Enoncer ces pratiques est pénible: *il y a une part d'obscénité dans cette énonciation. Un grand froid s'installe, un raidissement de l'auditoire. Il faut veiller à ce que l'on dit et à la façon dont on le dit: la lecture d'un témoignage atroce exige ainsi de grandes précautions dans le ton. Quant aux images, je n'en montre pratiquement jamais*. La cruauté est un langage, celui des bourreaux, dont certains rient en torturant.

Comprendre, c'est *prendre ensemble* des expériences et des vécus afin d'en dégager des généralités. Audoin-Rouzeau s'intéresse aux petits faits: *J'aime m'approcher de l'infiniment petit – en regard de la magnitude des événements historiques qui m'intéressent, sentend – parce que je vois mieux, je comprends mieux ainsi. Or je n'écris que pour comprendre*.

L'historien cherche à conformer ses écrits à l'objet étudié. Il pratique l'égo-histoire, consistant à mettre à plat les préjugés personnels qui affectent l'objectivité. Il se méfie de la politique: *Je crois peu à mes propres idées politiques et j'estime en outre important d'y croire le moins possible. Cela nuit beaucoup à ma compréhension de ceux qui y croient beaucoup. De même, je n'aime guère le pouvoir. Cela entrave fortement ma compréhension de ceux qui le recherchent*.

L'historien cite la phrase fameuse de Charles Péguy: *Il faut toujours dire ce que l'on voit: Surtout, il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit*. Certains sociologues souffrent de cécité à l'égard du phénomène guerrier, alors qu'ils ont connu de près l'expérience du feu. Norbert Elias (1897-1990), sociologue réputé, est «le plus séduisant obstacle au déploiement d'une histoire de la violence de guerre» selon Audoin-Rouzeau. Elias croyait en effet à un processus continu de civilisation des mœurs. Il avait combattu dans l'armée

allemande pendant la Grande Guerre sans jamais parvenir à raconter son expérience, souffrant de la «pulsion de silence» propre aux rescapés. Il eut de la peine à seulement envisager une seconde guerre mondiale. Dans les années quatre-vingts, il surmonta son déni: *La guerre semble le sort éternel de l'humanité*, écrivit-il dans *Humana conditio*. Elias crut aussi que le sport ferait office de guerre sans victimes. Or de nos jours, les arts martiaux traditionnels sont supplantés par le *free-fight* et les *mixed martial arts* (MMA), pratiques très violentes presque sans règles, commercialement profitables. Au contraire, George L. Mosse, juif comme Elias, comprit qu'il ne fallait pas adopter une attitude de victime quand on fait de l'histoire et chercha, en s'approchant d'anciens nazis, à comprendre la séduction qu'ils exerçaient. Mosse nommait «brutalisation» l'habitude de tuer que la Grande Guerre avait instillée à certains combattants. Ceux-ci, revenus à la vie civile, supprimaient sans scrupule des adversaires politiques pour le compte de partis extrémistes.

La recherche sur le terrain met en question les notions d'objectivité et subjectivité. A propos du génocide des Tutsis rwandais, Audoin-Rouzeau énonce

ce paradoxe: *C'est quand notre subjectivité est la plus engagée qu'on a le plus de chances d'être objectif. Lorsque vous visitez des lieux de massacre, que vous rencontrez des rescapés à la vie saccagée, il me semble que le choix d'une «distance» de chercheur a quelque chose d'indécemment (bien que l'histoire, selon Audoin-Rouzeau, n'ait pas à s'ériger en tribunal a posteriori). Une subjectivité engagée peut constituer une clef d'objectivation. Parce qu'entre ces deux pôles apparemment antinomiques, se loge une opération essentielle: celle qui consiste à comprendre*.

Catholique conservateur, marié et père de trois enfants, Audoin-Rouzeau, pessimiste foncier à ses propres yeux, provoque ses doctorants très majoritairement «de gauche». Son enseignement jouit pourtant d'un certain prestige parce que le souci de l'historien pour les gens d'en bas exprimerait une sensibilité progressiste. Gauchiste dans sa jeunesse, il attendait des fascistes qui ne sont jamais venus: *J'ai quitté ce champ de bataille absurde et aujourd'hui, en profondeur, je ne crois pas davantage aux idées de droite que je ne croyais vraiment, dans ma jeunesse, aux idées de gauche*.

Les idées, mousse légère, disait Marcel Regamey. La capacité de saisir l'expérience concrète et de la relater prime.

Jacques Perrin



Le siècle des limaces

En 2001, une initiative populaire fédérale intitulée «Rues pour tous» (à l'époque, même les révolutionnaires n'utilisaient pas le langage inclusif), qui demandait d'imposer une vitesse maximale de 30 km/h dans les localités, a été rejetée par tous les cantons et 80 % des votants.

LE COIN DU RONCHON

Depuis lors, *la société a évolué*, comme on dit. De nouvelles générations sont arrivées à maturité, (ré-) éduquées par les services de la jeunesse et donc conscientes que la voiture représente le Grand Satan et la vitesse le Petit Satan. A défaut de pouvoir compter sur une majorité de la population, le lobby de l'immobilisme est désormais assez puissant pour imposer ses conceptions en matière de mobilité. Après le siècle des Lumières, voici celui des limaces.

Dans ce contexte, on a vu apparaître en Europe la notion de «villes 15 minutes», qui vise à éviter que les individus se déplacent à plus d'un quart d'heure de chez eux. Autrefois, en un quart d'heure, on traversait Lausanne en voiture en bénéficiant des ondes vertes; aujourd'hui, à 30 km/h au milieu des chicanes, des ralentisseurs, des feux rouges allongés et des présélections rétrécies, on va évidemment moins loin. La règle vaut aussi pour les transports publics: avec des arrêts de bus tous les quatorze centimètres (les bienfaits de la marche restent réservés aux seuls automobilistes), on ne va pas non plus bien loin en quinze minutes.

(Mise en garde: le concept de «villes 15 minutes» a été instrumentalisé par d'inquiétants complottistes, qui ont prétendu qu'on allait interdire aux habitants de s'éloigner de chez eux en les confinant dans un périmètre restreint. En réalité, il s'agit d'un concept *doux et bienveillant*, développé par des scientifiques humanistes, dont l'objectif est que *nous n'ayons plus envie d'aller voir plus loin*. Ce sont par ailleurs les mêmes complottistes qui ont prétendu que le 30 km/h de nuit, en test sur deux rues de la ville, allait nécessairement se généraliser à tout le territoire communal, et qui ont ensuite prétendu que le 30 km/h de nuit sur tout le territoire communal allait nécessairement être étendu à toute la journée.)

Le 23 mai dernier, la Municipalité de Lausanne, qui avait annoncé son intention d'imposer enfin le 30 km/h 24 heures sur 24, a généreusement accepté de repousser de trois ans sa marche triomphale vers le Progrès. Elle a en effet signé un accord avec les représentants des commerçants et des partis de droite, promettant qu'*une vingtaine de rues de la ville resteront à 50 km/h en journée (mais pas la nuit) jusqu'à fin 2026*.

Quelques esprits fâcheux ont estimé que cet accord était une trahison à l'égard des automobilistes. Pour notre part, nous pensons que si la gauche et la droite lausannoises ont réussi à s'entendre sur des questions aussi délicates, il serait étonnant que les Russes et les Ukrainiens n'y parviennent pas eux aussi – sans préjuger, bien sûr, de qui laissera une vingtaine de régions à l'autre.

Quelle paix pour l'Ukraine?

C'est le sujet d'une table ronde organisée conjointement par les médias *Le Regard Libre*, *Antithèse* et *Bon pour la tête*; elle aura lieu le jeudi 8 juin prochain (19h15) à l'Hôtel Mirabeau, Lausanne. Quatre conférenciers prendront la parole: Alexandre del Valle, géopolitologue et consultant,

Pierre Lorrain, journaliste et historien, Alexandre Vautravers, rédacteur en chef de la *Revue militaire suisse*, et Guy Mettan, essayiste et chroniqueur. Réservation obligatoire sur www.leregardlibre.com/debat (prix d'entrée 20 CHF, étudiants 18 CHF).

Réd.

Votations fédérales du 18 juin 2023

Arrêté fédéral sur l'imposition particulière des grands groupes d'entreprises (voir *La Nation* n° 2227 du 19 mai 2023) **NON**

Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat (voir *La Nation* 2224 du 7 avril 2023) **NON**

Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale COVID-19 (voir *La Nation* n° 2227 du 19 mai 2023) **NON**

Votation cantonale du 18 juin 2023

Initiative cantonale pour la protection du climat (voir l'article dans le présent numéro) **NON**